

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 170

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13 QUATER

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« systèmes approuvés et agréés au titre des articles R. 543-251 et R. 543-252 du code de l'environnement »

les mots :

« initiatives individuelles et des éco-organismes mentionnés au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il n'est pas opportun de mentionner dans la loi des articles réglementaires.